

# L'écho de Prunay

Bulletin trimestriel d'informations du village de Prunay



Avril 2013

n° 84

# MAIRIE INFOS

## Ouverture du secrétariat :

Lundi : ) 17 h à 19 h  
Mardi : )  
Jeudi : ) 10 h à 13 h  
Vendredi : )  
Tél/Fax : 03.26.61.72.44

Fermeture : du 2 mai au 10 mai 2013.

## ORDURES MENAGERES

Nous vous rappelons les jours de ramassage des ordures :

- Modulos bacs jaune et bleu : à sortir le MARDI SOIR
- Poubelles couvercles bordeaux : à sortir le JEUDI SOIR

Deux bennes à verre sont à votre disposition. Une près de la salle des fêtes et une rue de la Grosse Croix. Elles sont accessibles tous les jours. Pour le bien-être des riverains, il est interdit de déposer ses verres de 20 heures à 8 heures. Nous vous remercions de votre compréhension.

## ASSISTANTE SOCIALE :

Nous vous rappelons que L'assistante sociale dont dépend notre commune assure une permanence tous les 1er Mardi de chaque mois, de 14 heures 15 à 16 heures 30 à la mairie.

En mai, pas de permanence à Prunay

Si vous désirez la contacter entre temps, vous pouvez lui téléphoner au 03.26.97.00.94.

Elle assure également une permanence dans les communes suivantes :

- Val de Vesle : le 4ème mardi de 14 h 30 à 16 h
- Sillery : le 2ème jeudi de 9 h 30 à 11 h 00
- Petites Loges : 3ème mardi de 14 h 30 à 16 h 00.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Chaque jeune français (garçons et filles) âgé(e) de 16 ans, doit effectuer la démarche de recensement militaire auprès de la mairie entre la date de ses 16 ans et la fin du trimestre civil incluant leur date anniversaire.

L'intéressé (e) ou son représentant légal devra se présenter muni du livret de famille et de sa carte d'identité. Une attestation de recensement sera remise. Cette démarche déclenchera l'appel à la journée du citoyen.

Ces attestations doivent être obligatoirement être fournies pour passer tout examen scolaire, professionnels et de conduite. Cette formalité vous permettra d'être inscrits d'office sur la liste électorale dès votre majorité.

Né(e) entre Avril et Juin 1997 : recensement entre la date anniversaire et le 30 Juin 2013.

Né(e) entre Juillet et Septembre 1997 : recensement entre la date anniversaire et le 30 Septembre 2013.

Né(e) entre Octobre et Décembre 1997 : recensement entre la date anniversaire et le 31 Décembre 2013.

Né(e) entre Janvier et Mars 1998 : recensement entre la date anniversaire et le 31 Mars 2014

## LISTES ELECTORALES.

La date limite pour les inscriptions sur les listes électorale est le 31 Décembre.

L'imprimé d'inscription doit être accompagné de la photocopie de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

### NAISSANCE

Dans la précédente édition, vous avez pu voir la liste des naissances de 2012.

La petite Clara GOUGELET, née le 22 décembre 2012, n'y figurait pas.

Toutes les excuses de la rédaction, la maquette du journal était déjà dans les rotatives.

## CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 25 JANVIER 2013

Absents : Gérard BARRAS, Gérard FONTAINE

### Désignation d'un représentant à la commission d'évaluation des transferts de charges à Reims Métropole :

M. Pascal Lecourt représentera la commune.

### Rénovation :

Le chemin dit « de Prunay à Nogent » nécessiterait une rénovation.

### Avis sur les statuts de Reims Métropole :

Le conseil émet un avis favorable sur les modifications des statuts de Reims Métropole qui évoluent avec l'intégration de nouvelles communes. Cependant des précisions sont demandées concernant certaines appellations et un questionnement demeure sur le changement de nom de l'aérodrome de Reims Prunay qui devient « aéroport de Reims en Champagne » (le nom PRUNAY disparaît).

### Transports scolaires :

Le conseil autorise le Maire à signer la convention pour les transports scolaires au collège de Verzy avec la communauté de communes Vesle Montagne de Reims.

### Jardin Gourmand :

M et Mme Philipon partent en retraite. Le restaurant sera repris par Natacha et Alexandre HUT, et est rebaptisé « l'ardoise ». Il ouvrira ses portes le 19 avril prochain.

### Fête Patronale :

La fête patronale de Prunay aura lieu les 27 et 28 juillet 2013.

### Amicale des Associations de Prunay :

L'assemblée Générale de l'ADAP se tient le 1<sup>er</sup> février à 20h.

Un repas dansant est organisé le samedi 6 avril dans la salle des fêtes.

## CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 1<sup>er</sup> MARS 2013

Absent : Gérard BARRAS, Gérard FONTAINE

Excusée : Sylvie POLICE

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

Le conseil décide de lever son droit de préemption urbain sur la vente des parcelles cadastrées suivantes :

- Parcelles AB37 et AB51 respectivement de 704 m<sup>2</sup> et 440m<sup>2</sup>, sises 50 rue des Monts de Champagne.
- Parcelles sises sur la zone artisanale et commerciale ZL145 de 24 972 m<sup>2</sup>, ZL162 de 6098 m<sup>2</sup>, ZL163 de 13 379 m<sup>2</sup>, ZL 161 de 11408 m<sup>2</sup>, ZL159 de 1161 m<sup>2</sup> et ZL 133p de 300 m<sup>2</sup>.

### **Accessibilité des bâtiments communaux :**

Une étude doit être menée pour rendre accessibles tous les bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite. Le conseil autorise le lancement d'un appel d'offres pour ce dossier.

### **Aménagement de la place de la Mairie :**

Le conseil autorise le lancement d'appels d'offre pour ce projet.

### **Plan d'Occupation des Sols :**

Le conseil envisage une révision du Plan d'Occupation des Sols vers un Plan Local d'Urbanisme. Une concertation est nécessaire et une réunion est à prévoir avec M. Clément, spécialiste en la matière.

### **Révision du périmètre d'épandage des boues de Reims :**

Le conseil émet un avis favorable à l'ouverture d'une enquête publique concernant l'épandage des boues de Reims. Cependant, il est rappelé qu'une remarque avait été inscrite lors de la dernière consultation concernant l'épandage de boues nauséabondes trop près des habitations ou sous les vents dominants.

### **Etudes surveillées :**

Les parents d'élèves sont demandeurs d'un service d'études surveillées. Le conseil décide de poursuivre le service lundi, mardi et jeudi, selon les conditions préalables, et fera un bilan de la fréquentation en juin prochain.

### **Rythmes scolaires :**

Le conseil décide de reporter l'application des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

### **Approbation du SAGE :**

Le conseil émet un avis favorable au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Aisne Vesle Suiippe.

### **Subventions exceptionnelles:**

Le conseil donne un accord de principe au versement d'une subvention destinée à aider l'association « Mémoire des Monts de Champagne » à hauteur de 0,50€ par habitant, soit 500€. Cette association a pour but l'organisation de manifestations à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre 1914/1918.

A noter : Un groupe de travail s'est formé autour de Danièle Pintaux et Marie-Christine Urbain pour préparer quelques manifestations à l'occasion de cet évènement.

Le conseil décide d'accorder à Tristan NAVARRO, champion de France Junior de Short Track, une subvention exceptionnelle de 260€ pour participer à l'achat de patins à glace. Une aide parlementaire sera demandée.

### **Téléphonie :**

Un terrain est disponible sur la commune de Val-de-Vesle pour accueillir une antenne émettrice qui permettra une meilleure réception sur les téléphones portables.

### **Illumination de l'église :**

Reims Métropole a repris le dossier d'éclairage de l'église (voir un précédent conseil).

### **Echo de Prunay :**

L'Echo de Prunay du mois d'Avril sera distribué par l'Institut Médical qui accueille des adultes dans le but d'intégration et de formation

**Limiteur de bruit :**

Le limiteur de bruit a été installé dans la salle des fêtes : celui-ci provoquera une coupure momentanée du courant électrique si le son est trop élevé ou si les portes du côté parking sont ouvertes.

**Démoustication :**

Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Aménagement de la Vesle effectuera une démoustication avant l'été prochain.

<h2>CONSEIL MUNICIPAL</h2> <h3>VENDREDI 22 MARS 2013</h3>
---

Absents : Gérard BARRAS, Gérard FONTAINE.

Excusés : Nicolas PINTAUX

**Comptes administratifs :**

Le conseil approuve après lecture et étude :

- le compte de gestion (budget primitif 2012 tenu par le percepteur)
- le compte administratif (ce qui a été réellement émis en 2012)
- le budget primitif 2013 (propositions de dépenses et recettes 2012)

La section de fonctionnement du budget général 2013 s'équilibre en recettes et dépenses à 725 279 €.

La section d'investissement 2013 s'équilibre en recettes et dépenses à 512 752 €.

**Taux d'imposition :**

Le conseil décide de laisser les taux inchangés.

**Propositions de travaux et d'achats :**

- Pompe d'arrosage pour le terrain de football.
- Borne fontaine dans le cimetière.
- Véhicule en remplacement du Volkswagen Taro.
- Panneaux de signalisation.
- Vitrine pour la Bibliothèque.
- Porte-brochures en secrétariat de la mairie.
- Etude d'un Pare-ballons sur le terrain de football.
- Téléphone pour l'école.
- Epandeur à sel adaptable sur un tracteur.
- Armoires dans les salles des bâtiments communaux.
- Rambarde garde-corps pour l'accès handicapé de l'église.
- Panneau électronique d'information.
- Toilettes de la Salle des Fêtes à rénover.
- Panneaux mixtes basket/handball/football pour l'école.
- Panneau d'information du parcours sportif.

**Assainissement :**

Les travaux de raccordement en eau potable et les travaux d'assainissement débuteraient en 2014.

**Transport à la demande :**

A partir de septembre 2013, un service de transport à la demande sera proposé par Reims Métropole. Plus de détails dans la prochaine édition.

## FÊTE DE LA MUSIQUE

Une manifestation sera organisée à l'occasion de la fête de la musique le vendredi 21 juin prochain dans la salle des fêtes.

### L'ARDOISE

---

Le 19 avril, le Jardin Gourmand rouvrira ses portes sous l'enseigne « L'ardoise ».

Natacha et Alexandre HUT vous y accueilleront dans un nouveau cadre chaleureux et confortable.

Le restaurant proposera des recettes traditionnelles variées à base de produits frais (viandes et poissons grillés, plats mijotés...) Les plats changeront au fil des saisons et seront proposés sur de grandes ardoises.

Un menu du jour sera servi tous les midis et des plats et des hamburgers « maison » seront proposés à emporter.

Un espace jeux sera aménagé pour les enfants dans la grande salle et des jeux pour les plus grands seront installés à proximité du bar.

L'établissement sera ouvert midi et soir tous les jours sauf le mercredi.

L'ardoise  
13 rue des monts de Champagne  
51360 PRUNAY  
Tél : 03 26 61 72 54

# LO à la lettre

**Agissons ensemble  
pour protéger l'eau**

**Vallée de la Vesle,  
entre Mont de Berru  
et Montagne de Reims**

## Récupération d'eau et forages privés

**La qualité de l'eau du sous-sol, exploitée pour produire l'eau potable, dépend en grande partie des activités humaines qui se trouvent en surface. Outre les activités agricoles et industrielles, les particuliers ont également un rôle important à jouer pour protéger la ressource, notamment à travers la gestion de l'eau dans l'habitation.**

### Forages privés

Les puits et les forages sont généralement considérés comme un moyen de faire des économies et permettent de ne pas utiliser de l'eau du réseau quand ce n'est pas nécessaire (usages extérieurs par exemple).

Autrefois, les puits et forages étaient tolérés pour les usages familiaux (< 1 000 m<sup>3</sup>/an). La réglementation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009<sup>(1)</sup> prévoit désormais que ces usages sont autorisés, à condition que les ouvrages soient déclarés en mairie et munis d'un compte.

Si on ajoute à cela que l'eau rejetée au réseau d'assainissement doit faire l'objet d'une redevance (pour payer son traitement), on se rend compte que la création et l'utilisation responsable d'un forage n'est pas toujours source d'économies...

Parallèlement, ces ouvrages représentent un point de contact direct avec la nappe phréatique et sont donc des sources de pollution potentielles. Il faut donc absolument les protéger (couvrir, surélever l'ouverture : ce qui évitera également tout risque de chute) et éviter les comportements à risque (ne rien jeter ou verser, ne pas remplir de récipients au-dessus des puits, etc.). De même, en cas d'abandon, le puits ou le forage doit être condamné dans les règles de l'art pour supprimer l'accès à la nappe et éviter tout risque de pollution à l'avenir.

### Récupération des eaux pluviales

L'eau pluviale est de plus en plus souvent stockée et récupérée par les particuliers. Cette habitude est globalement bénéfique pour l'environnement, puisqu'elle limite la consommation d'eau potable puisée dans le sous-sol, ainsi que la quantité d'eau de ruissellement à gérer.

Cependant, l'eau pluviale ruisselle sur des surfaces (toitures en général) qui ne sont pas toujours propres (feuilles mortes, déjections d'oiseaux...) et qui peuvent charger l'eau en polluants (microorganismes, métaux lourds, etc.). Même "propre", cette eau ne répond pas aux critères de potabilité, car elle est acide et ne contient pas de sels minéraux, indispensables à notre corps.

En plus de représenter un risque pour la santé de l'habitant, la mauvaise utilisation de l'eau pluviale peut également représenter un risque pour le réseau d'eau potable (aspiration de l'eau pluviale stockée en cas de dépression du réseau).

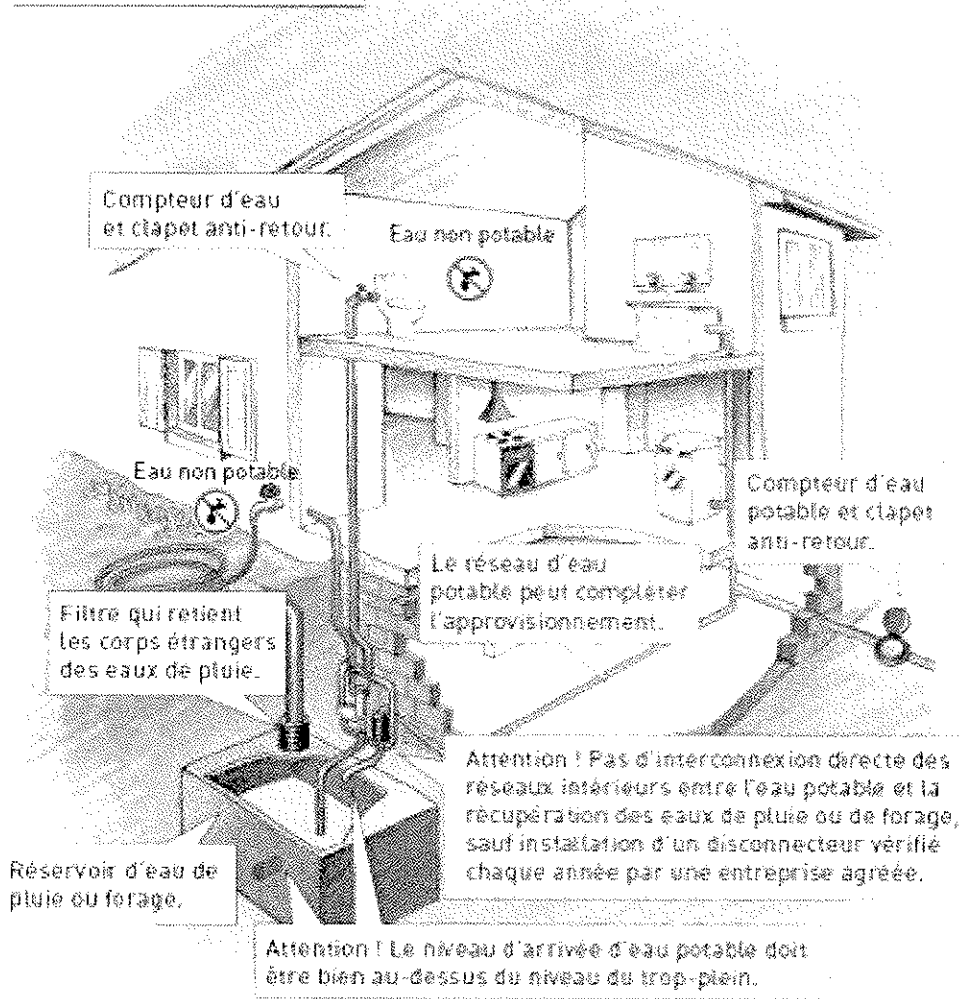
Seules les utilisations extérieures sont possibles sans trop d'aménagements (arrosage du jardin par exemple), veillez toutefois à utiliser une cuve de stockage appropriée (opaque et fermée pour éviter la prolifération des moustiques).

Les autres usages (eau des toilettes, lavage du linge) sont réglementés<sup>(2)</sup> (voir schéma de principe ci-après).

<sup>(1)</sup> Selon le décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008, les nouveaux ouvrages doivent être déclarés en mairie au moins un mois avant le début des travaux.

<sup>(2)</sup> Le lavage du linge peut être autorisé à titre expérimental après déclaration et à condition de traiter l'eau.

Pour l'usage intérieur :



**ATTENTION : L'EAU DE PUIITS ET L'EAU DE PLUIE NE SONT PAS POTABLES !**

A partir du moment où vous disposez d'une ressource en eau (autre que celle provenant du réseau public), il y a risque de méprise, et il convient de prévenir ces risques par un affichage clair, voire des robinets nécessitant une clé spéciale. Les canalisations traversant un mur, ainsi que tous les points d'usage, doivent obligatoirement comporter un pictogramme "eau non potable".

■ Réseau d'eau de pluie ou de forage    ■ Branchement d'eau potable

**Déclaration obligatoire**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins domestiques, est obligé de déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie. Il en est de même pour les récupérateurs d'eau de pluie quand leur usage est domestique et que ceux-ci sont connectés au réseau d'assainissement.

Complétez le formulaire CERFA I 3837-01. Ce formulaire vous permettra de décrire les caractéristiques essentielles de l'ouvrage. Pour un récupérateur d'eau de pluie, cochez la case "autre"

dans le volet 6 : Type d'ouvrage.

- Ce formulaire est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet <http://www.forages-domestiques.gouv.fr/>
- Déposez ensuite le formulaire complété en mairie.

Contact .....

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service "Raccordement et Contrôle" de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Reims Métropole au 0 800 818 993 (tapez 4, puis tapez 1).





# LES « TROGNES » OU LES « ARBRES TÊTARDS »



L'aspect si particulier en forme de « grosse tête » ou « Trognon » des arbres têtards est le résultat d'un mode d'exploitation du bois très ancien et répandu. Il est dû à un éêtage régulier des arbres permettant des repousses de rejets. Le bois était exploité sans toucher au tronc.

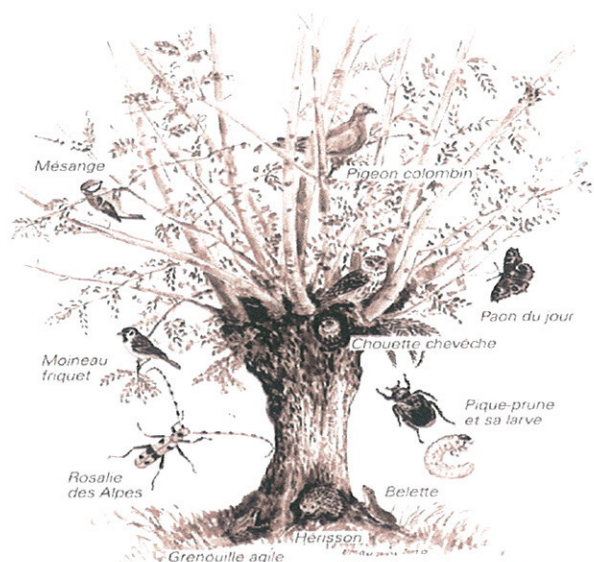
Ces arbres paysans sont le témoignage vivant du long compagnonnage de l'homme et de l'arbre. Ils sont très menacés. La plupart sont arrachés avec les haies.

Aujourd'hui les arbres têtards ont différents rôles :

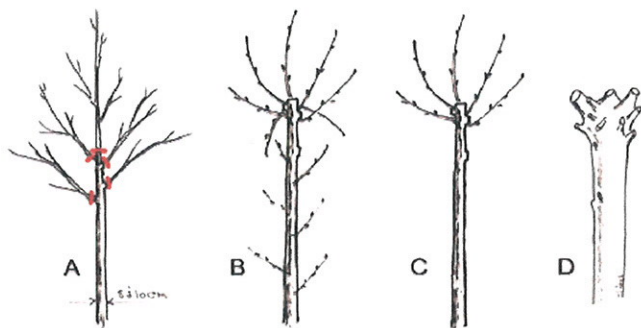
**Sur le sol :** L'enracinement profond permet la remontée d'éléments minéraux lessivés, notamment l'azote. Le recyclage des feuilles permet de restituer la matière organique à la surface. Les arbres sont des régulateurs naturels des eaux. En zones humides, les feuilles favorisent l'évapotranspiration en agissant comme autant de petites pompes, permettant ainsi de réduire la teneur du sol en eau (700 litres/jour). De plus, en bordure de rivières et de fossés, les racines enchevêtrées des arbres retiennent les berges et limitent l'action érosive du courant tout en formant un barrage sous-terrain et de surface filtrant les eaux de pluie.

**Sur la biodiversité :** Les alignements d'arbres têtards sont les garants d'une richesse biologique spécifique. Ils constituent un habitat de vie et de circulation pour de nombreuses espèces animales. Les anfractuosités du tronc constituent un abri précieux. Des oiseaux cavernicoles (rouge queue à front blanc, mésange, moineau friquet, chouette chevêche) s'y installent pour nicher. Le tronc évidé est le refuge hivernal de petits mammifères comme les chauves-souris, le lérot ou les hérissons. Les plaies de taille les plus importantes ne sont pas toujours totalement recouvertes par un bourrelet de cicatrisation et l'aubier se dégrade lentement. Il est atteint par la pourriture ou attaqué par des champignons. Dans le terreau va évoluer une population d'insectes.

Presque toutes les essences de feuillus se prêtent à la formation en têtard. Les plus couramment utilisées étant le saule blanc, le charme commun, le chêne pédonculé et le chêne sessile, le peuplier noir, l'orme champêtre, l'orme lisse, le frêne, l'érable champêtre ou le platane.



Les différents habitants d'une trogne de frêne dessinés par Dominique Mansion



## Pour créer un Têtard à partir d'un baliveau

- Sélectionnez un jeune baliveau dans une haie ou plantez un arbre et laissez-le atteindre un diamètre de 5 à 10 cm. Repérez un départ de branches vers 1,60 m à 2,40 m de hauteur.
- Ecimez l'arbre (A) en période de repos végétatif à 2-3 cm au dessus de cette fourche et enlevez toutes les branches. (Sur des sujets plus forts il est prudent de préserver un ou deux tire-sève). Au printemps suivant, des rejets vont pousser sur le tronc de l'arbre étêté (B), enlevez les tous au sécateur l'hiver venu à l'exception des derniers 20 cm (C) où vous sélectionnerez les 4 à 6 départs les plus vigoureux et les mieux répartis. La formation de la "tête" est commencée (D).
- Espacez ensuite les recépages de 3 à 9 ans selon les essences car l'arbre têtard se forme lentement et des recépages trop rapprochés empêchent la croissance du tronc

## Sortie découverte des chants d'oiseaux des bords de Vesle



La Ligue pour la Protection des Oiseaux vous propose une promenade au bord de la Vesle pour vous apprendre à reconnaître les oiseaux par leur chant.

**DIMANCHE 5 MAI 2013**

**Rendez-vous à 9h devant l'église de Sillery**

Prévoir des chaussures de marche.

(Durée : 3 heures environ)

Programme des sorties organisées par la LPO sur le site internet :

<http://champagne-ardenne.lpo.fr>



**MERCREDI 8 MAI 2013**



**Rendez-vous place de la Mairie à 11h**

à toutes les personnes qui désirent assister ou participer à la commémoration de la signature de l'Armistice de la Seconde Guerre Mondiale, qui permet d'honorer les villageois qui sont tombés pour que la France reste libre.

**DIMANCHE 14 JUILLET 2013**

Toutes les personnes qui ont, cette année, obtenu un diplôme ou une distinction peuvent s'inscrire en Mairie pour recevoir, à l'occasion de la cérémonie du 14 juillet, un prix remis par le Maire.

**MERCREDI 1<sup>er</sup> MAI**

La collecte des déchets poubelle jaune et bleue sera avancée au samedi 27 avril

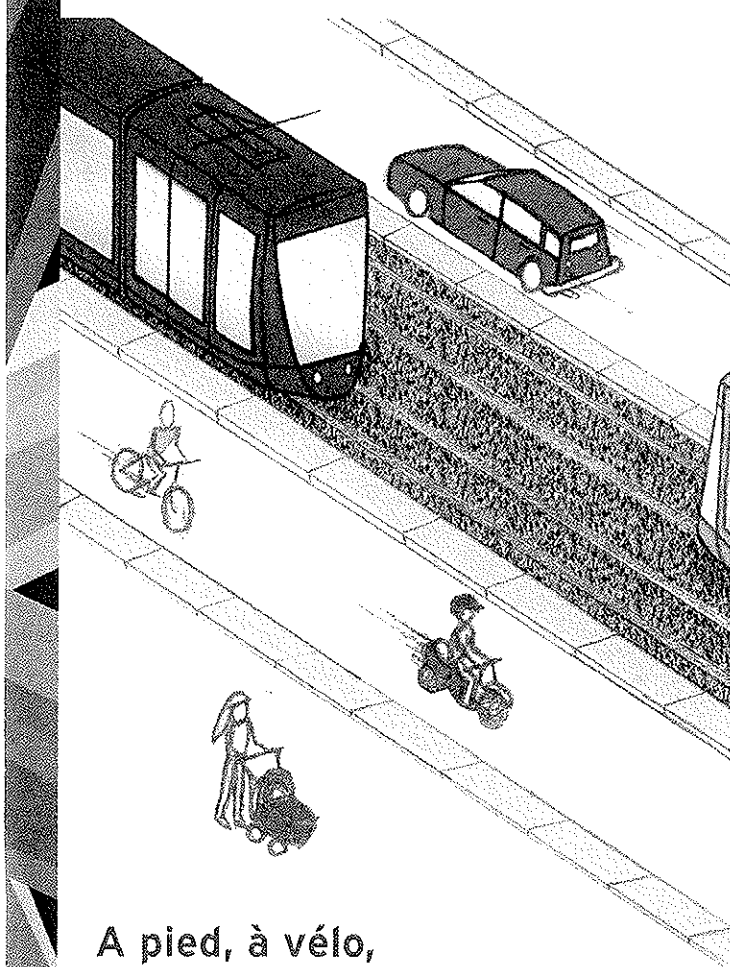


**MERCREDI 8 MAI 2013**

La collecte des déchets poubelle jaune et bleue sera avancée au samedi 4 mai

# LE TRAMWAY

## APPRENONS À CIRCULER ENSEMBLE



A pied, à vélo,  
en moto, en voiture...



[www.mars-reims.fr](http://www.mars-reims.fr)



### LES 3 PANNEAUX À CONNAITRE

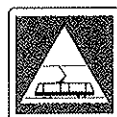
A pied, à vélo, en moto, en voiture...  
vivons en bonne harmonie avec le tramway.  
Il est important de comprendre  
et de respecter la nouvelle signalisation  
pour bien vivre ensemble.

#### PROXIMITÉ D'UNE VOIE DE TRAMWAY



Vous devez être vigilant et ralentir à  
l'approche d'une plate-forme tramway.

#### TRAVERSEE D'UNE VOIE DE TRAMWAY



Panneau souvent accompagné d'un  
feu tricolore indiquant la priorité au  
tramway.

#### VOIE RÉSERVÉE AU TRAMWAY



Circulation et stationnement interdits,  
même momentanément et pour tous  
les véhicules, y compris de livraison.

**Le tramway est toujours prioritaire  
même sur les giratoires.**

## PRECISIONS BUDGETAIRES

Lors de la réunion du vendredi 14 décembre 2012,  
le conseil a décidé de transférer 100% du résultat  
de la section d'investissement du budget de l'eau à Reims Métropole.  
Pourquoi cette décision ?

Des travaux de mise aux normes du réseau sont programmés et ne sont pas encore terminés: notamment, les  
branchements en plomb doivent obligatoirement disparaître. C'est pourquoi, le conseil a décidé de céder à Reims  
Métropole l'équivalent du montant de ces travaux.



# CIRQUE EDUCATIF

Cette année nous sommes allés voir le Cirque Educatif le 22/01/2013.

Nous avons aimé tous les numéros.

C'était dur de maîtriser les assiettes qui tournent sur des baguettes. On a tremblé pour l'homme cagoulé dans la roue infernale, les acrobaties sur les rubans aériens étaient impressionnantes.

Les otaries et les éléphants étaient bien dressés.

L'homme musclé nous a épatés.

On a appris qu'il a fallu trois ans au dompteur pour réussir la pyramide de tous ses animaux de la Fanfare de Brême.

Les clowns étaient drôles, ils s'assomaient et s'arrosaient en pleurant à grands coups de jets d'eau, leurs cheveux tournaient...

Vivement l'an prochain !

C'est le mari de la maîtresse Dorothée qui a apporté gratuitement les carottes aux éléphants parce que le fournisseur leur avait fait faux-bond.

Il leur fallait 80kg de légumes : paille, son, foin et des carottes et 200 litres d'eau quotidiennement !

Pour les otaries, elles mangeaient des poissons en récompense et embrassaient le dompteur sur la bouche... ça devait sentir mauvais !

## Gosses de Tokyo.

Nous sommes allés au cinéma Mardi 15/01/2013 pour voir un film muet, sans musique et en noir et blanc !

Il était intitulé : Gosses de Tokyo.

Nous avons compris l'histoire grâce aux mimiques des comédiens.

Comme le film était sous-titré et rapide, Kerstin nous a souvent lu le texte.

Deux nouveaux élèves arrivent dans une école près de Tokyo et se font embêter par leurs camarades. A la fin les rôles s'inversent puis heureusement ils deviennent amis.

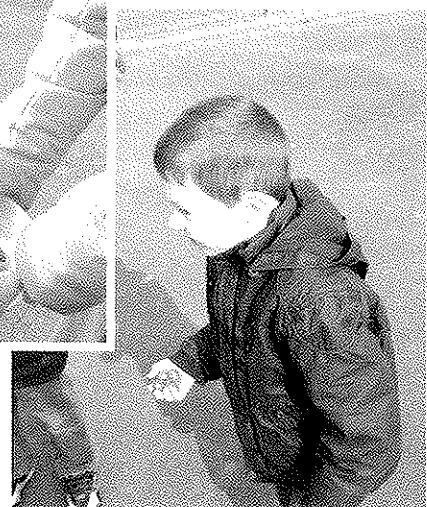
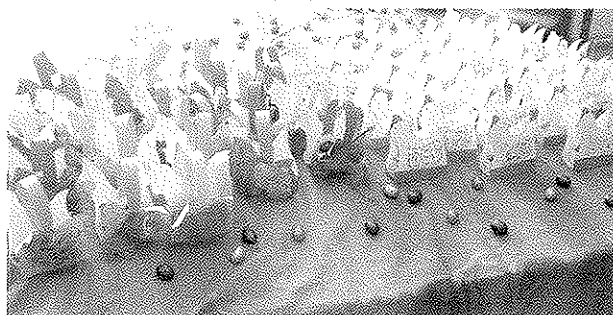
C'était intéressant de chercher à comprendre, mais ce n'est pas du tout notre film préféré !

## Gosses de Tokyo

Yasujiro Ozu, Japon, 1932,  
noir et blanc, muet.



Dans la cour de l'école, vendredi 29 mars, les enfants se sont livrés à une grande chasse aux œufs. Une fois tous les œufs ramassés, Sophie et Calypso les ont répartis dans les petites poules en papier que les enfants avaient fabriquées.



# Les écoles qui folkent

Mardi 2 avril, les enfants de PS/MS/GS/CP /ce1/ce2 se sont rendus  
à un grand bal avec d'autres écoles.



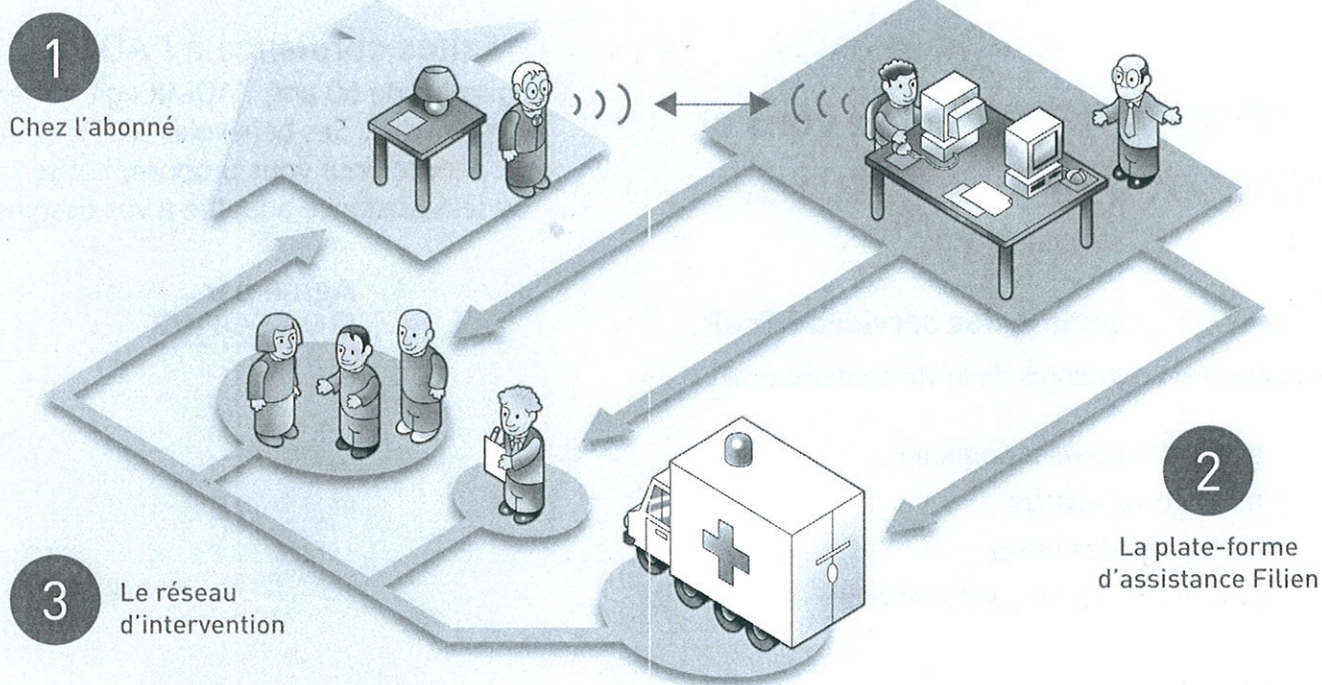
# ADMR SILLERY

1 bis place de l'Europe  
51500 SILLERY  
Tél/Fax : 03.26.61.74.31

## Téléassistance à domicile : rester chez soi en toute sécurité

Vous aimeriez rester à la maison, malgré l'âge, le handicap, la maladie, la crainte d'une chute ou d'un malaise...

Mais sur qui compter en cas de problème ?  
Comment apporter la certitude d'une présence, voire d'un secours ?



## Ordre de Mobilisation Générale



Pour commémorer le centenaire de la Grande Guerre à Prunay, rasé, meurtri, mais survivant puis reconstruit, un groupe de travail se réunit régulièrement pour organiser des expositions. Ils ont besoin de vous.

Marie-Christine URBAIN, Danièle PINTAUX, Laurence FRANSQUIN, Michel BRANDON, Frédéric LEPAN,  
Corinne LAINE, Eric JUNIER, Francis CABUZEL.



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

**DON DU SANG SAMEDI 22 JUIN 2013 8h30 12h30**  
**PLACE DE LA MAIRIE UN RECORD à BATTRE !!!**

## Connaissez-vous le PRUNIER de PRUNAY ?

Le Jeudi 7 Mars, Alain Robiquet, Jean-Patrick Baguerey, les employés communaux et moi-même, avons planté dans le jardin pédagogique de Prunay, et avec les élèves de CM1 et CM2, un prunier de Prunay.

L'origine du nom de Prunay vient de ce prunier qui s'était bien acclimaté au sol du Prunay, et que l'on ne trouve pas ou peu ailleurs (1). Il fait un peu partie de notre patrimoine, mais notre désintéressement aurait pu le faire disparaître.

Si des personnes sont intéressées, Maurice dispose de quelques rejets.

Nous avons aussi le 7 mars, récolté et semé le radis de REIMS qui est une très ancienne variété de radis que nous remettons au goût du jour.

Espérons que les enfants tireront profit de ces expériences et qu'il en sortira de bons jardiniers.

Maurice JACQUEMINET

(1) Cet arbre donne une prune qui est très sucrée et délicieuse, mais il faut attendre plusieurs années avant qu'il ne produise.

## SELF DEFENSE INTERDIT AUX HOMMES.



Des stages d'initiation aux techniques de self-défense, réservés aux dames de plus de 16 ans le samedi de 9H à 12H vous sont proposés à la salle des fêtes. Séance de découverte le 4 MAI.

## Les CLIC de la Marne des lieux d'information et d'orientation pour les personnes âgées et leur entourage.

Le CLIC intervient auprès des personnes âgées, retraitées de 60 ans et plus sur Reims et son agglomération. Vous trouverez au sein du CLIC, des coordonatrices de formation, assistantes sociales et conseillères en économie sociale et familiale, pour vous informer, vous orienter, mettre en place les aides nécessaires. Elles pourront intervenir gratuitement.

ORRPA - 45 rue CHABAUD – REIMS – 03 26 88 40 86

Courriel: [orrpa.clic@orange.fr](mailto:orrpa.clic@orange.fr) [www.orrpa.com](http://www.orrpa.com)





## LES BONS REFLEXES POUR PROTEGER VOTRE MAISON

1. Pensez à verrouiller les accès de votre maison et à fermer vos volets à la nuit tombée.
2. Optez pour un éclairage extérieur qui s'active à la détection du mouvement.
3. Equipez vos soupiraux avec des grilles adaptées.
4. Equipez votre maison d'une alarme.
5. Evitez les messages d'absence sur votre répondeur.
6. Faites relever votre courrier postal par un proche.
7. Créez l'illusion d'une présence (ampoule basse tension branchée sur un programmateur) ;
8. Si vous l'avisez de vos déplacements prolongés, votre voisin peut « faire vivre » votre maison.
9. Informez la gendarmerie ou un proche d'un départ prolongé.

## Vous êtes victime d'un cambriolage composez sans attendre le 17

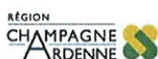
**Ne touchez à rien**  
Protégez la zone d'entrée des cambrioleurs ainsi que les endroits qui ont été fouillés : policiers ou gendarmes se déplaceront pour trouver traces et indices.

### CONTACTS UTILES

- Police ou gendarmerie **17**
- Opposition bancaire **0892 705 705**
- Opposition chèque **0 892 68 32 08**
- Téléphones portables volés : Procurez-vous au préalable le code IME de votre téléphone en composant sur celui-ci **\*#06#** le code s'affichera automatiquement.

**Plus de conseils sur :**  
[www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-sécurité/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Contre-les-cambriolages-ayez-les-bons-reflexes](http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-sécurité/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Contre-les-cambriolages-ayez-les-bons-reflexes)

Avec le soutien du Conseil régional de Champagne-Ardenne



La prévention des cambriolages est l'affaire de tous.  
Votre vigilance est indispensable pour lutter contre un phénomène qui n'est pas une fatalité.



Réalisation : [www.comincreation.fr](http://www.comincreation.fr)



## ENSEMBLE LUTTONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

**VOTRE VIGILANCE  
EST INDISPENSABLE**



## TOUS ACTEURS DE NOTRE SÉCURITÉ



### ET AUSSI...

- Je ne cache pas de clés dans les endroits repérables (paillason, boîte aux lettres, pot de fleurs...) et ne laisse pas les clés de mon véhicule apparentes.
- A l'extérieur, je ne laisse rien à disposition des cambrioleurs (outils, échelle...).
- Je place mes objets de valeur (bijoux, cartes de crédits...) et les photographies de mes biens en lieu sûr.
- Je ne laisse pas de personnes inconnues seules dans mon domicile.
- J'avise policiers ou gendarmes de tout fait inhabituel pouvant présager la préparation ou la commission d'un cambriolage (véhicules en repérage, individus suspects...) en composant le 17.

# Numéros utiles

Pompiers : 18 (portable : 112)

Gendarmerie : 17    Beaumont ou Taissy : 03.26.03.92.40

SAMU : 15 (portable : 112)

Eau : 03.26.47.51.45

Mairie : 03.26.61.72.44

## Repas des aînés journée barbecue

Le Conseil Communal d'Action Sociale  
organise la journée des Aînés de Prunay le

25 mai à 11h30

ambiance spectacle

animation dansante

à la salle des fêtes

En compagnie de l'association

**"LE BONHEUR EST DANS LE CHANT"**

représentée par Jean-Jacques Ricklin et Nieves Garcia  
en leurs qualités d'imitateurs et chanteurs.

Des Informations, des idées, des critiques, des réclamations, des annonces, des suggestions, des remarques :

Eric JUNIER : 03.26.61.70.56